



Réparation de préjudice corporel

Par **yoyodu75307**, le **28/06/2010** à **17:34**

Bonjour, tous le monde tout d'abord je ne sais pas si c'est sur le bon topic que je dois écrire ce message . je vais vous expliquer ma situation quand j'avais l'age de 7 ans j'ai eu grave un grave accident par la faute de mes voisins qui faisaient un barbecue car ils avaient mis du white spirit et il y'a eu un retour de flamme et j'ai été très gravement brulés(pas entièrement) sur le visage et sur le bras gauche et par ailleur l'un de leur fils avait été touché lui aussi mais moins gravement que moi . j'avais passé plusieurs mois à l'hopital puis dans un centre de rééducation mais depuis ce jour ma vie a changé et j'ai appris à surmonter tous ca . mes parents n'ont pas porter plainte contre eux je ne sais pas pour quelle raison mais pourtant ils ne sont jamais excusé jet ont eu aucun remord d'après ce que mes parents m'ont dit . j'avais démanager 3 ans plus tard .aujourd'hui j'ai 23 ans et il y'a quelques jours je suis retourné sur dans la ville ou j'avais passé une partie de mon enfance pour voir un ancien camarade de classe du cp et tout ces souvenirs sont revenu d'un seul coup et je me suis dit que les personnes qui m'avaient fait ca n'avaient fait cela devait payer c'est pas forcément une histoire d'argent mais dans la vie nous devons toujours rendre des comptes quand on fait des erreurs . je voudrais savoir si je pouvais porter plainte contre eux car quand cela c'est passé j'étais mineur ? et que risque ces personnes si la plainte abouti ?

Par **lebucheron88**, le **29/06/2010** à **17:01**

La réponse se trouve ici <http://www.votre-question-juridique.com>